

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 janvier 2026

DÉBLOCAGE EXCEPTIONNEL DE LA PARTICIPATION ET DE L'INTÉRESSEMENT EN
2026 - (N° 2217)

Commission	
Gouvernement	

N° 27

AMENDEMENT

présenté par

M. Monnet, Mme Lebon, Mme Bourouaha, M. Bénard, M. Brugerolles, M. Castor,
Mme Faucillon, Mme K/Bidi, M. Maillot, M. Lecoq, M. Maurel, M. Nadeau, M. Peu,
Mme Reid Arbelot, M. Rimane, M. Sansu et M. Tjibaou

ARTICLE PREMIER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs de cet amendement contestent les dispositions prévues à l'article 1er qui apparaissent moins comme un outil de soutien au pouvoir d'achat que comme un renforcement des logiques de substitution salariale et de désocialisation des revenus.